



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

**Du 16 Juin 2016**

L'an Deux Mille seize, le Seize Mars à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine - CRESPO Robert - PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario - MAFFRE Francis - IZARD Jean-Pierre - SCHMITT Danièle - ALBAR Francine – BRÄNDLI Simon - MERCIER Magali – LEOPARDI Laurent - ROMERO Nicole - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – LEGRIS Christian – FROMONT Nicole - SCHARDT René - LELOUP Benoît

**ETAIENT EXCUSES** : DEYMIER Véronique (procuration à ALBAR Francine) – PINOL Catherine (procuration à KULIFAJ-TESSON Mylène) – REY Josiane (procuration à CRESPO Robert) - CASTIELLO Léonard (procuration à COUCHAT-MARTY Françoise) – BOUYSSIÉ François (ESPIÉ Alain) - GASC Isabelle (procuration à COURVEILLE Martine) -

**ETAIT ABSENT** : MM. : CILEO Vincent –

**Secrétaire de séance** : GAVAZZI Christian

Date de convocation : 10 Juin 2016 - Date d'affichage : 10 Juin 2016

---

Titulaires en exercice : 29 Présents : 22 Conseillers avec pouvoirs : 6 Nombre de voix délibératives : 28

---

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du 14 Avril 2016
- Désignation d'un secrétaire de séance : **GAVAZZI Christian**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

- NUNES D.**  
**GAVAZZI C.**
- 1** - Demandes de subventions à la Région :  
- Programme AD'AP - 2016-2020  
- Réhabilitation salle de sport école primaire J.B.Calvignac
- NUNES D.**  
**GAVAZZI C.**
- 2** - Demandes de subventions au Département :  
- Programme AD'AP – 2016 - 2020  
- Réhabilitation salle de sport école primaire J.B.Calvignac
- ESPIÉ A.**
- 3** - Demande de financements au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)
- CRESPO R.**
- 4** - Demande de subvention à la DRAC – Centre Culturel

Monsieur le Maire avant de débiter la séance souhaite un prompt rétablissement aux élus absents ce jour pour cause de maladie.

## **Approbation du compte-rendu du 14 avril 2016 :**

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

## **Désignation d'un secrétaire de séance :** Christian GAVAZZI

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ce Conseil Municipal a été programmé en raison de la nécessité de déposer certains dossiers de demandes de subventions dans des délais impartis. Il indique que chaque élu a été destinataire de divers documents par mail et par courrier et que ce soir, un choix doit être fait afin de pouvoir bénéficier du fonds de soutien de l'Etat qui permettrait à la Ville de débiter certains travaux avant la fin de l'année 2016.

Monsieur le Maire précise l'importance de ce fonds de soutien à l'économie car l'engagement de travaux engendre une incidence sur l'économie locale et sur l'emploi. Malgré la baisse des dotations, cette perte est amoindrie par ce fonds qui permet aux Collectivités Locales d'investir. Toutefois, l'ordre des projets dans le dossier final sera transmis dès que les choix des élus seront faits et dès qu'il sera procédé à l'approbation des délibérations qui vont dans ce sens.

# **AFFAIRES FINANCIERES**

## **1 - Demandes de Subventions à la Région :**

### **PROGRAMME AD'AP 2016-2020 :**

Monsieur NUNES rappelle au Conseil Municipal que deux Agendas d'Accessibilité Programmé (AD'AP) ont été déposés pour validation en Préfecture fin septembre 2015 (cf. délibération n° 77 du 24.09.2015). Le calendrier prévisionnel des actions de mise en accessibilité a été ainsi établi pour 5 ans (2016 à 2020).

Cette opération entre dans les critères d'éligibilité de subventions.

Les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (FSIPL) et du Département sont en préparation.

Les travaux porteront sur :

- des aménagements intérieurs : remise à niveau/normes incendie, mise aux normes accessibilité (création ou mise aux normes de sanitaires, remplacement de portes...),
- Aménagements extérieurs : Construction de rampes d'accès, places de parking, cheminements...

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 383 226.83 € HT (soit 459 872.20 € TTC) y compris travaux connexes ou induits par certaines interventions et études. Une partie de cette opération a été inscrite au budget primitif 2016.

Il présente ensuite le plan de financement **prévisionnel sera** donc le suivant :

ETAT - FSIPL 35% :	134 129.39 € HT
DEPARTEMENT 15% :	57 484.02 € HT
REGION 30% :	114 968.04 € HT
Ville de CARMAUX 20% :	76 645.38 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention précitée.**

## **REHABILITATION SALLE DE SPORT ECOLE PRIMAIRE J.B.Calvignac :**

Monsieur GAVAZZI indique à l'assemblée que des travaux sont envisagés sur la salle de sport de l'école primaire J.B. Calvignac située Place Ste Cécile. Afin de rendre l'établissement accessible, il est nécessaire de procéder à des aménagements extérieurs. Il est également prévu une remise à niveau en matière de sécurité incendie, un rafraîchissement intérieur et l'isolation complète du bâtiment afin qu'il soit moins énergivore.

Ce bâtiment public entre dans les critères d'octroi de subventions.

Le dossier de demande de subvention DETR/FSIPL a été déposé en Préfecture courant Janvier 2016 (catégorie 1 – Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable : Construction, grosses réparations, équipement et mobilier et catégorie 2 – Encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public : Etablissements scolaires et périscolaires, cantines),

Les dossiers de demande de subvention auprès du Département sont en préparation.

Les travaux porteront sur :

- Aménagements intérieurs : remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes), réfection des faux plafonds, isolation des murs périphériques (laine de verre 100mm) et des combles, réfection des installations électriques (LEDS), création d'un local de rangement en extension, mise en peinture des murs, remise à niveau/normes incendie,
- Aménagements extérieurs : Construction d'une rampe d'accès, mise en peinture des façades.

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 92 112,00 € HT (soit 110 534,40 € TTC) et cette opération est inscrite au budget primitif 2016.

Le plan de financement **prévisionnel sera** donc le suivant :

ETAT-FSIPL 35% :	32 239,20 € HT
REGION 22,19 % :	20 438,08 € HT (correspondant à 35% de 58 394,50€ HT des dépenses éligibles)
DEPARTEMENT 15% :	13 816,80 € HT
Ville de CARMAUX 27,81% :	25 617,92 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter la subvention précitée auprès du Conseil Régional

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.**

## **2 - Demandes de Subventions au Département :**

### **PROGRAMME AD'AP 2016-2020 :**

Monsieur NUNES rappelle au Conseil Municipal que deux Agendas d'Accessibilité Programmé (AD'AP) ont été déposés pour validation en Préfecture fin septembre 2015 (cf. délibération n° 77 du 24.09.2015). Le calendrier prévisionnel des actions de mise en accessibilité a été établi pour 5 ans (2016 à 2020).

Cette opération entre dans les critères d'éligibilité du Fonds de Développement Territorial (F.D.T.). Les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (FSIPL) et de la Région sont en préparation.

Les travaux porteront sur :

- des aménagements intérieurs : remise à niveau/normes incendie, mise aux normes accessibilité (création ou mise aux normes de sanitaires, remplacement de portes...),
- Aménagements extérieurs : Construction de rampes d'accès, places de parking, cheminements...

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 383 226.83 € HT (soit 459 872.20 € TTC) y compris travaux connexes ou induits par certaines interventions et études. Une partie de cette opération a été inscrite au budget primitif 2016.

Le plan de financement **prévisionnel sera** donc le suivant :

ETAT - FSIPL 35% :	134 129.39 € HT
DEPARTEMENT 15% :	57 484.02 € HT
REGION 30% :	114 968.04 € HT
Ville de CARMAUX 20% :	76 645.38 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter la subvention précitée auprès du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.**

### **REHABILITATION SALLE DE SPORT ECOLE PRIMAIRE J.B.Calvignac :**

Monsieur GAVAZZI indique à l'assemblée que des travaux sont envisagés sur la salle de sport de l'école primaire J.B. Calvignac située Place Ste Cécile. Afin de rendre l'établissement accessible, il est nécessaire de procéder à des aménagements extérieurs. Il est également prévu une remise à niveau en matière de sécurité incendie, un rafraîchissement intérieur et l'isolation complète du bâtiment afin qu'il soit moins énergivore.

Ce bâtiment public entre dans les critères d'octroi de subventions.

Le dossier de demande de subvention DETR a été déposé en Préfecture courant Janvier 2016 (catégorie 1 – Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable : Construction, grosses réparations, équipement et mobilier et catégorie 2 – Encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public : Etablissements scolaires et périscolaires, cantines), Les dossiers de demande de subvention auprès du Département et de la Région sont en préparation.

Les travaux porteront sur :

- Aménagements intérieurs : remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes), réfection des faux plafonds, isolation des murs périphériques (laine de verre 100mm) et des combles, réfection des installations électriques (LEDS), création d'un local de rangement en extension, mise en peinture des murs, remise à niveau/normes incendie,
- Aménagements extérieurs : Construction d'une rampe d'accès, mise en peinture des façades.

Le coût des travaux est estimé à ce jour à 92 112,00 € HT (soit 110 534,40 € TTC) et cette opération a été inscrite au budget primitif 2016.

Le plan de financement **prévisionnel sera** donc le suivant :

DETR-FSIPL 35% :	32 239,20 € HT
REGION 22,19 % :	20 438,08 € HT (correspondant à 35% de 58 394,50€ HT des dépenses éligibles)
DEPARTEMENT 15% :	13 816,80 € HT
Ville de CARMAUX 27,81% :	25 617,92 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter la subvention précitée auprès du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.**

### 3 - Demande de Financements au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) :

L'investissement public est porté à plus de 70% par les collectivités locales. La baisse des dotations de l'état à ces dernières dans le contexte du pacte de responsabilité et de solidarité a conduit à un fléchissement de l'investissement et par voie de conséquence à un ralentissement de l'économie.

En réaction le gouvernement a proposé dans la loi de Finances pour 2016 la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) destiné à accompagner en 2016, de façon significative et rapide, l'investissement public des communes et de leurs groupements, en particulier en milieu rural.

Ce fonds se compose de deux enveloppes :

- l'enveloppe 1 – 'Guichet' : concerne des projets d'investissement qui rentrent dans des thématiques bien précises comme l'accessibilité des Equipements recevant du public, la transition énergétique, le développement durable et la mobilité,.....
- l'enveloppe 2 – ' Appel à projet' : concerne les projets d'investissement dans les domaines concourant à un projet global de développement répondant aux enjeux locaux et ayant un effet structurant pour la qualité de vie locale du territoire.

Sur les conseils des services de l'Etat, la ville de Carmaux, bourg centre du territoire, supportant de fortes charges de centralité en milieu rural, peut prétendre à des aides financières, pour des opérations d'investissement dans les domaines concourant à un projet global de développement.



Ces aides peuvent être apportées par l'enveloppe 2 « Projets en faveur de la revitalisation des bourgs centre ».

En complément, les instructions du 1<sup>er</sup> Ministre précisent que les Préfets auront à apporter un soutien aux communes qui n'avaient pas été retenues lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centre-bourg lancé en juin 2014, dans la mesure où le projet déposé correspond aux critères définis par la loi et à l'instruction liée au FSIPL ; ce qui est le cas de la ville de de CARMAUX.

Si sur la période 2010-2014, la municipalité a engagé un vaste programme de travaux inscrits dans un schéma directeur de rénovation urbaine initié en 2007, il est vrai que dans un contexte budgétaire contraint, la ville n'a pas pu poursuivre son programme d'investissement tel que défini initialement.

Toutefois, la Ville de CARMAUX, pose dans son Plan Local d'Urbanisme (au stade du Plan d'Aménagement et de Développement Durable), une politique ambitieuse visant à enrayer la décroissance démographique, à conforter Carmaux dans son rôle de Ville – centre du Territoire, et à répondre aux enjeux sociaux économiques du territoire liés principalement à l'économie locale, à la mobilité et à la santé.

Les orientations débattues au niveau du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), reconnaissent la centralité de la polarité carmausine.

-  Considérant les perspectives budgétaires,
-  Considérant l'effort de l'Etat, proposant aux communes des financements dédiés aux projets de revitalisation des bourgs-centre,

La ville de Carmaux souhaite réorganiser son projet et orienter ses investissements à court terme vers les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et sur l'accessibilité et les économies d'énergie sur un programme d'opérations d'investissement hiérarchisées comme suit :

#### 1- Aménagement du quartier Gineste-Barbusse en accompagnement du projet 36 logements sociaux (porté par Tarn Habitat).

Coût de l'opération :

- Ilot rue Gineste : 605 221 € HT

- Boulevard Barbusse : 468 687 € HT

Total : **1 073 908 € HT**

**Subvention demandée : - FSIPL : 80 % soit 859 126.40 €**

Monsieur ESPIÉ indique qu'il est important de réaménager la voirie suite aux réhabilitations effectuées par Tarn Habitat.

2 – Mise aux normes de l'éclairage public – Economies d'énergie.

Coût de l'opération – 3 tranches 2016 à 2018 : **341 286 € HT**

**Subventions demandées :**

- FSIPL : 50 % soit 170 643.00 €
- TEPCV : 30 % soit 102 385.80 €

Monsieur le Maire précise qu'actuellement la Ville dépense en fonctionnement 250 000 € pour ce qui concerne l'éclairage (énergie, changement de lampes, entretien courant du réseau). Cette opération de mise aux normes laisse apparaître un retour sur investissement compris entre 8 et 10 ans.

3 - Création salle polyvalente multi-activités quartier Gourgatieu.

Coût de l'opération : **700 700 € HT**

**Subventions demandées :**

- FSIPL : 60 % soit 420 420 €
- CNDS : 20 % soit 140 140 €

4 - Programme AD'AP Mise en accessibilité des bâtiments publics.

Coût de l'opération – 5 tranches 2016 à 2020 : **383 226.83 € HT**

**Subventions demandées :**

- FSIPL : 35 % soit 134 129.39 €
- Région : 30 % soit 114 968.04 €
- Département : 15 % soit 57 484.02 €

5- Création de WC publics accessibles sur les places Jean Jaurès et Gambetta

Coût de l'opération : **100 000 € HT**

**Subvention demandée :**

- FSIPL : 80 % soit 80 000 €

6- Rénovation exemplaire de logements communaux.

Coût de l'opération : **129 708 € HT**

**Subventions demandées :**

- FSIPL : 45 % soit 58 368.60 €
- TEPCV : 35 % soit 45 397.80 €

Monsieur le Maire rappelle que la Ville possède un parc de logements qu'il est nécessaire de réhabiliter. Ce qui donnera des éléments de réflexion sur les coûts engendrés pour de telles opérations de réhabilitation.

7- Aménagement de la gare – 3<sup>ème</sup> tranche du Pôle Multimodal.

Coût de l'opération : **80 000 € HT**

**Subvention demandée :**

- FSIPL : 80 % soit 64 000 €

Monsieur le Maire souligne qu'en ce qui concerne l'Avenue Albert Thomas un réaménagement de l'éclairage public a été voté (BP 2016). Il reste à prévoir pour le FSIPL de 2017 d'autres travaux de réaménagements mais qui resteront sûrement plus légers que ceux effectués sur l'avenue Jean Jaurès.

Monsieur RAYNAL estime qu'il est inutile de positionner Carmaux avec des termes trop élogieux comme l'indique le fascicule et se contenter par exemple alors que l'on parle de mise aux normes de l'éclairage public, changer uniquement des ampoules. Il souligne que son groupe ne s'opposera pas à ces demandes de subventions même si certaines actions ne sont pas inscrites au budget.

Monsieur ESPIÉ répond que le programme d'éclairage public va au-delà du simple relamping et ajoute que la priorisation donnée aux actions reste à débattre. Il rappelle qu'en 2014, la Ville avait participé à un Appel à Manifestation d'Intérêt et le document réalisé à ce moment-là sert aujourd'hui de support pour réaliser cette demande de subvention au FSIPL.

Monsieur RAYNAL souligne que si toutes les demandes présentées sont retenues, le coût de la participation de la Ville, non budgétisé, s'élèverait à environ 550 000 €.

Monsieur LEGRIS intervient pour souligner une erreur qu'il a relevée à la page 18 du fascicule relatif au dossier FSIPL. Il est mentionné que « pour les propriétaires bailleurs, 4 dossiers sont agréés, dont 31 sur Carmaux.... ». Or il s'agit bien de 4 dossiers agréés, dont 3 au lieu de 31 sur Carmaux.

Après ces divers échanges, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le lancement dès 2016 des opérations susmentionnées et de solliciter les subventions y afférentes telles que présentées ci-dessus.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les mesures précitées.**

#### **4 - Demande de Subvention à la DRAC - Centre Culturel :**

Monsieur CRESPO indique à l'assemblée que lors de sa création en 1992, la médiathèque de Carmaux avait opté pour un système antivol pour les livres et CD. Ce dispositif a été efficace durant une vingtaine d'années. Ce portique situé à l'entrée du bâtiment a cessé de fonctionner, sans pouvoir être réparé en raison du manque de pièces détachées disponibles.

Soucieux de protéger les collections et documents (la Ville possède dans cet espace plus de 30 000 livres, 9 000 CD, 3 000 DVD) et parce que les objectifs culturels de la médiathèque s'inscrivent bien dans les orientations de la Direction des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées (DRAC), Monsieur CRESPO propose de solliciter une subvention auprès de cet organisme à hauteur de 50 % pour remplacer cet équipement qui s'élève à 8 730.80 € HT.

Monsieur CRESPO propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 50 % du montant précité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dans le cadre de la programmation d'intervention culturelle.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le renouvellement d'un système antivol à la médiathèque,

**Sollicite** une subvention, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,

**Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire, avant de terminer cette séance du Conseil Municipal rappelle à l'assemblée les dramatiques faits de l'actualité du moment où un couple de Policiers (un commissaire et sa compagne) a été assassiné dans sa maison laissant un jeune enfant orphelin et traumatisé à vie.

La Police est un pilier de la République c'est pourquoi, Monsieur ESPIÉ souhaite leur rendre hommage en observant une minute de silence à la mémoire de ces deux fonctionnaires.

Monsieur BRÄNDLI et Monsieur IZARD, pour le groupe EELV, souhaitent également faire une déclaration en ce sens avant de procéder à cet hommage :

Monsieur BRÄNDLI déclare :

« Monsieur le maire, chers collègues,

Avant de clôturer ce Conseil municipal exceptionnel, nous souhaiterions que celui-ci témoigne de sa solidarité avec la famille et les collègues du couple de policiers victimes d'un assassinat au cours de ces dernières heures.

Tout crime perpétré à l'encontre d'agent de l'Etat ou de collectivités territoriales chargés d'assurer le service public au profit du citoyen est particulièrement révoltant.

La démocratie privilégie la contestation basée sur le dialogue et le respect d'autrui. La violence qu'elle s'exprime par la parole, l'écrit, et surtout la violence physique est l'apanage des sociétés autoritaires et est de ce fait à l'opposé de nos idéaux.

Nous condamnons donc tout acte, quels qu'en soient les auteurs, et affirmons notre attachement aux libertés démocratiques (qui furent souvent durement acquises par nos aînés). Qu'elles soient politiques ou sociales et telles qu'inscrites dans la déclaration Universelle des droits de l'homme qui doit en toute occasion être la référence à la vie en commun de chaque nation. »

L'assemblée et l'ensemble des personnes présentes dans la salle du Conseil Municipal observent une minute de silence.

Monsieur ESPIÉ précise que le prochain Conseil Municipal ordinaire aura lieu le Jeudi 30 Juin 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.